

ORDONNANCE C-4.1, o. 127

---

RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE  
STATIONNEMENT (R.R.V.M., c. C-4.1,  
ARTICLE 3)

---

**Ordonnance établissant l'aménagement d'une traverse pour piétons sur la terrasse  
Mercure entre les rues Fullum et Chapleau dans l'arrondissement du  
Plateau-Mont-Royal**

À la séance ordinaire du 5 juin 2017, le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal  
décrète :

1. L'aménagement d'une traverse pour piétons sur la terrasse Mercure entre les rues Fullum et Chapleau et autoriser l'installation de la signalisation et du marquage appropriés;
2. Que la présente ordonnance est édictée pour la période commençant le 5 juin 2017 jusqu'à ce qu'une nouvelle ordonnance la remplace;
3. Que la présente ordonnance remplace toute ordonnance antérieure ayant pour effet d'établir une voie piétonnière à cet endroit du territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

---

Le secrétaire d'arrondissement,

M<sup>e</sup> Claude Groulx

Le maire d'arrondissement,

Luc Ferrandez